



Déclaration de Salé - Maroc

Sur la Protection du Droit à l'Information à l'Ère Numérique

21 novembre 2025

Préambule

Les instances africaines de régulation des médias, réunies les 20 et 21 novembre 2025 à Salé à l'invitation de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle du Royaume du Maroc, à l'occasion de la Conférence internationale sur « Le droit à l'information à l'épreuve du numérique », tenue avec la participation des membres du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) représentant 18 pays du continent ;

-**Réaffirmant** notre volonté commune de servir l'intérêt général dans un environnement médiatique en profonde mutation et de garantir, au bénéfice des citoyens et des sociétés africaines, l'exercice effectif de leurs droits informationnels, tant dans les espaces nationaux que dans la sphère numérique globale ;

-**Reconnaissant** que l'essor de l'espace public numérique a élargi les possibilités d'expression, d'accès au savoir et de participation citoyenne, mais a également exposé les sociétés africaines à des risques informationnels systémiques tels que la désinformation, les manipulations organisées, l'opacité algorithmique, la domination de plateformes globales déconnectées des réalités locales et l'érosion de la confiance du public dans l'information ;

-**Se fondant** sur les valeurs consacrées par la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, affirmant l'indivisibilité et l'universalité des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, ainsi que le droit au développement ;

-**Réitérant** l'adhésion du RIARC aux principes portés par l'UNESCO en matière d'intégrité de l'information, de transparence des plateformes numériques et de protection du droit à l'information ;

-**Rappelant** également les engagements exprimés dans les déclarations conjointes du RIARC et du REFRAM (Réseau Francophone des régulateurs des Médias) en faveur d'une gouvernance

éthique du numérique, du renforcement de la coopération interrégionale et de la promotion de cadres de régulation alignés sur les droits humains ;

-**Affirmant** que le droit à l'information va au-delà du simple accès aux contenus et englobe la capacité de produire, de comprendre et d'analyser l'information, condition indispensable à l'exercice éclairé de la liberté d'expression et à une participation démocratique responsable ;

-**Reconnaissant** que la protection du droit à l'information dans l'environnement numérique implique la responsabilité partagée des institutions publiques, des plateformes numériques, des régulateurs, des médias, et des citoyens ;

-**Soulignant** que la Conférence de Salé - Maroc illustre pleinement la dynamique de réflexion et d'action panafricaines portée par le RIARC visant à concilier l'ancrage de la régulation dans les réalités des sociétés africaines avec l'ouverture aux expériences internationales les plus pertinentes et **réaffirmant** leur adhésion à une vision multilatérale inclusive fondée sur les valeurs universelles des droits humains et l'égalité souveraine des nations ;

Engagements

Nous nous engageons dans cet esprit à :

-**Renforcer** notre action en matière de protection de l'intégrité de l'information et de la qualité du débat public en consolidant et adaptant les cadres juridiques et régulatoires aux évolutions technologiques, professionnelles et sociétales de l'écosystème médiatique ;

- **Poursuivre** un dialogue constructif et exigeant avec les plateformes numériques, afin de défendre l'intérêt général, de protéger le public et de garantir l'effectivité du droit à l'information dans l'environnement numérique, dans le respect de la liberté d'expression ;

-**Consolider** le rôle du RIARC en tant que cadre de coopération panafricaine en renforçant les dispositifs communs de formation, de veille, d'analyse et d'harmonisation des pratiques de régulation, et en portant dans les instances internationales de gouvernance du numérique, des positions africaines cohérentes, alignées sur les priorités et les aspirations du continent.

Appel à l'action

En adoptant la Déclaration de Salé - Maroc, nous invitons les pouvoirs publics africains, les plateformes numériques globales et les organisations multilatérales à engager des actions concrètes, coordonnées et durables pour garantir l'effectivité du droit à une information fiable dans l'environnement numérique.

Le renforcement des médias africains dans le cadre de politiques publiques dédiées :

- Il est essentiel et urgent de mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes destinées à renforcer les médias nationaux et locaux, publics comme privés, afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle dans la vie démocratique et dans la préservation de la cohésion sociale. Nous soulignons l'importance de préserver leur indépendance éditoriale, de moderniser leurs cadres de gouvernance et d'accompagner l'émergence de modèles professionnels capables de répondre aux mutations technologiques. Nous insistons sur la nécessité de promouvoir un journalisme d'intérêt public fondé sur la liberté d'expression, l'éthique, le pluralisme et la diversité, afin de renforcer la confiance des citoyens et de nourrir la vitalité démocratique de nos sociétés africaines ;

Engagement des plateformes numériques mondiales :

- Nous invitons les plateformes numériques globales à renforcer leur engagement en matière de transparence et de responsabilité, notamment dans la modération des contenus, la lutte contre la désinformation et l'adaptation de leurs systèmes aux langues, cultures et réalités sociales africaines. Le poids démographique du continent, la jeunesse et la créativité de sa population, son potentiel d'innovation et son essor économique rapide confèrent à l'Afrique un rôle croissant dans l'écosystème numérique mondial. Dans cette perspective, une coopération plus structurée, équilibrée et proactive avec les régulateurs africains constitue non seulement un impératif de protection du public, mais aussi un investissement stratégique pour les plateformes désireuses d'établir une relation de confiance durable avec les sociétés africaines.

Soutien des organisations multilatérales :pro

- Afin d'affirmer une contribution africaine forte à la construction d'un environnement numérique mondial plus juste et respectueux des valeurs démocratiques et de la souveraineté informationnelle, nous invitons les organisations multilatérales à soutenir activement les initiatives visant à renforcer l'intégrité de l'information, tout en respectant l'indépendance et les visions portées par les régulateurs du continent. Nous les appelons à accompagner le développement de programmes de lutte contre la désinformation, de renforcement des capacités locales, d'éducation aux médias et de soutien technique indispensable à la consolidation des écosystèmes informationnels africains.